



Litige avec intérimaire santé

Par **ACHARD LIONEL**, le 14/01/2017 à 17:09

Bonjour,
j'ai un litige la mutuel intérimaire santé. j'ai signé un CDI au 1 septembre 2016 et contracter a cette même date la mutuelle obligatoire de l'entreprise. Dès lors j'ai signaler par mail a "intérimaire Santé" que je n'avais plus besoin de le service et de suspendre mon contrat a partir de 1 septembre inclus. Malheureusement mon employeur a tarder a me donner la copie de mon CDI. Par conséquent je n'ai pu envoyer que le 24 octobre 2016 le duplicata de mon contrat de travail. Intérimaire santé veut me faire payer le mois de septembre.Ce que je refuse, vu que je n'ai pas utilisé leur service étant déjà affilier a la mutuelle de mon employeur a cette date là. J'envisage de faire opposition a la somme de 79.80 € qu'ils veulent me prélever. Que doit je faire ?

Par **Visiteur**, le 14/01/2017 à 17:18

Bonjour,
Il faut savoir que votre « ancien » assureur a le droit de vous demander un préavis de 30 jours avant la résiliation.

Par **ACHARD LIONEL**, le 14/01/2017 à 18:42

je vous remercie, je trouve cela injuste cet assureur m'a été imposé. De plus il me doit une certaine somme d'argent. Beaucoup de personnes se plaigne de cet assureur.